

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE**  
**Communauté de communes Le Gesnois Bilurien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 26 JUIN 2025**

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 30 - Procurations : 10

Rappel des dates : Convocation Générale : 20/06/2025 - Affichage : 20/06/2025

Le vingt-six juin deux mille vingt cinq, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle polyvalente de Sillé Le Philippe sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	X		
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	DOUYERE Olivier	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André		Pouvoir donné à Dominique CHARPENTIER- 24.06.25	
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie		Pouvoir donné à Arnaud MONGELLA- 23.06.25	
COUDRECIEUX	FOULON Tony			X
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France		Pouvoir donné à Raymond ESNAULT- 26.06.25	
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie			X
	FOUQUET Stéphane			X
	PLAIS Mickaël		Pouvoir donné à Anthony TRIFAUT- 26.06.25	
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck		Pouvoir donné à Claudine OZAN- 26.06.25	
	DE GALARD Gilles		Pouvoir donné à André PIGNÉ- 26.06.25	
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel		Pouvoir donné à Christelle LEVASSEUR- 24.06.25	
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie	X		
	GADEMER Catherine		Pouvoir donné à Jackie SURUT- 24.06.25	
	CHRISTIANY Damien		Pouvoir donné à Christophe PINTO- 26.06.25	
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette	X		
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude			X
	COURTABESSIS Alain	X		
	PENNETIER Stéphane	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain			X
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	X		
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel		Pouvoir donné à Céline MATHÉ- 24.06.25	
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VAL DE LA HUNE	PINTO Christophe	X		
	BARRAIS Vincent	X		
	LAUDE Jean-Yves	X		

**Madame Isabelle LEMEUNIER est élue secrétaire de séance.**

## Objet : Responsable de site – Création de poste de catégorie C

### Délibération n°2025-06-078

Le poste de responsable de site de Savigné l'Évêque, à temps complet, actuellement ouvert sur le cadre d'emploi des animateurs, classé en catégorie B de la filière animation, est devenu vacant suite au départ en disponibilité de l'agent. Ce métier s'exerce généralement dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation, classé en catégorie C de cette même filière. Tous les autres postes de responsable de site de la collectivité sont effectivement ouverts sur ce cadre d'emploi.

Dans un souci d'harmonisation des cadres d'emploi pour les postes ayant les mêmes missions et dans la perspective d'un recrutement à venir d'un agent par voie d'intégration directe, il est proposé de créer un poste, à temps complet, dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation de catégorie C et de supprimer en conséquence le poste ouvert sur le cadre d'emploi des animateurs de catégorie B.

Lors de sa séance du 6 juin 2025, les membres du CST ont émis un avis favorable à la suppression du poste, à temps complet, ouvert sur le cadre d'emploi des animateurs de catégorie B.

### Le Conseil communautaire,

Sur le rapport de la Vice-présidente déléguée à la gestion des Ressources Humaines,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Après avis favorable du Comité Social Territorial du 6 juin 2025,

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

- **SUPPRIME** le poste de responsable de site, à temps complet, ouvert sur le cadre d'emploi des animateurs de catégorie B,
- **CRÉE** un poste, à temps complet, dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation de catégorie C

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires du cadre d'emploi des Adjoints Territoriaux d'Animation.

Par dérogation, ces emplois pourront être pourvus par des agents contractuels sur le fondement du 2° de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique (*Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code*);

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :

Le diplôme exigé des candidats sera celui exigé des candidats au concours externe du cadre d'emploi de référence, et sa rémunération sera comprise entre les indices bruts 367 et 558 pour le cadre d'emploi des adjoints d'animation.

En cas de recours à un agent contractuel ne possédant pas le diplôme requis, celui-ci sera recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir. Sa rémunération sera comprise entre les indices bruts 367 et 558 pour le cadre d'emploi des adjoints d'animation.

Les postes restant vacants à l'issue de la procédure de recrutement seront supprimés sans autre délibération.

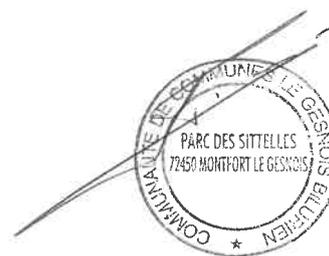
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des emplois et des effectifs,
- **CHARGE** Monsieur le Président de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement,

**Adopté à l'unanimité**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 27 Juin 2025,

Le Président,  
André Pigné



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'île Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).